

Règlement particulier du PromoBad Jeunes du FRJM

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBAD).

I. ARTICLE 1 : GENERALITES

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro de dossier : 2506399 et sous le nom « PromoBad Jeunes du FRJM ». Il se déroule le 27 juin 2026 sur 5 terrains en salle G du Gymnase des Merisiers, Rue Rossini, Jouy-le-Moutier.
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBAD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3 Les participants doivent être licenciés à la FFBAD ou toute autre fédération sportive française.
- 1.4 Le GEO de la compétition est Marc Caligaris. Ses décisions sont sans appel. Le GEO est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2

II. ARTICLE 2 : SERIES ET TABLEAUX

- 2.1 Le tournoi PromoBad Jeunes du FRJM est un tournoi PromoBad qui s'adresse à tous les joueurs des catégories « poussin », « benjamin », « minime » et « cadet ». Les mineurs doivent être accompagnés d'un représentant légal sur toute la durée de la compétition (Article 2.14 du RGC).
- 2.2 Les joueurs seront répartis par catégories et le tableau proposé sera du simple intergenre.
- 2.3 Au sein de chaque catégorie les joueurs seront répartis sur plusieurs séries évoluant comme suit :
 - Le ou les premiers tours les joueurs seront répartis selon leur date de naissance
 - Les derniers tours les joueurs seront répartis selon leurs résultats
- 2.4 Les matchs de chaque série seront effectués sous forme de ronde suisse si le nombre de participant de chaque catégorie le permet sinon d'autres formes de ronde ou la forme de relai pourrait être retenu par l'Organisation. Les tableaux seront ouverts avec un minimum de 4 inscrits.
- 2.5 En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans le tableau, de diviser une série en plusieurs subdivisions afin de garantir l'homogénéité.
- 2.6 En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner des catégories.
- 2.7 Les matchs se joueront au meilleur des trois sets comme définis par l'article 7 des règles du badminton.

III. ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

- 3.1 Les inscriptions sont ouvertes à partir du 13 juin 2026 à 18h00.
- 3.2 La date limite d'inscription est fixée au 23 juin 2026 à 23h59. Les classements seront arrêtés à cette date pour la confection et validation des séries.
- 3.3 Le nombre maximum d'inscrits est de 60 joueurs.
- 3.4 L'inscription et le règlement se feront de manière individuelle, en ligne, via le site Badnet.fr ou l'application Ebad.

- 3.5 La prise en compte des inscriptions se fait en mode Standard à la date de réception du paiement.
- 3.6 Les frais d'inscription s'élèvent à 5 euros. Toutes inscriptions non payées seront placées automatiquement en liste d'attente.
- 3.7 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 9h à 16h00 (à titre indicatif).

IV. ARTICLE 5 : DEROULEMENT

- 4.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact renseigné numériquement (badnet). En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 4.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 4.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au GEO, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 4.4 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, les volants officiels du tournoi sont les **Mavis 600**.
- 4.5 Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 4.6 Tous les matches se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au GEO qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.
- 4.7 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers techniques, les officiels techniques et les membres du comité d'organisation.
- 4.8 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 4.9 La participation au PromoBad Jeunes du FRJM requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 4.10 Dans le cadre de la compétition, les joueurs seront susceptibles d'être prises en photo pour une publication sur les différents supports de communication du club ou des organes déconcentrées (FFBAD, LIFB, CODEP), voir sur d'autres sites de badminton. Sans avis contraire écrit et signé du joueur, l'inscription au tournoi vaudrait acceptation de ce point de règlement et de la renonciation au droit à l'image par le joueur.
- 4.11 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports.